marchent pas plus de air que la République et l'ère de prospérité.

— ANNAPPES. — Un vol important vient d'être commis à Annappes. Un fermier du hameau du Marais s'était absenté dimanche dernier, confiant la garde de sa ferme à un domestique. Grande fut sa surprise de trouver, a son retour, hier matin, un coffre et une garde-robe complètement dévalisés des objets qu'ils contenaient.

Le cultivateur se mit aussitôt à la recherche de son domestique, mais celui-ci avait disparu le matin même, monté sur le plus beau cheval de l'écurie. On n'a pas encore pu apprécier l'importance du vol.

La gendarmerie a ouvert une enquête. Le signalement du domestique infidèle a été envoyé dans toutes les directions.

On croit qu'il s'est réfugié en Belgique.

OCHTEZEELE. — Le bruit de la mort de Couvelaere, l'assassin de Mme Vaesken, courait mardi à Hazebrouck.

Il n'en est rien. Le seul fait vrai, c'est que Couvelaere est dans un très grand état d'épuisément déterminé par la vie vagabonde à laquelle il a été réduit pendant les quelques jours qui ont précédé son arrestation.

L'instruction de cette grave affaire est terminée et tout fait supposer qu'ainsi que nous l'avons annoncé, Couvelaere, comparaîtra devant la Cour d'assises de Douai, à la session de février.

— FOURMIES. — Nous apprenons que des propositions sont faites à la ville de Fourmies par diverses compagnies pour l'établissement de tramways à traction de chevaux devant servir au transport des voyageurs et des marchandises entre Fourmies et Wignehies.

Il est question également de la construction d'un tramway à vapeur d'Ifaulchin à Maubeuge, par Villers-sur-Nicole et Elesmes. Une société belge aurait déjà demandé la concession de la partie d'Haulchin à Givry,

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 14 janvier. — Ernest Bourgeois, rue St-Louis, maison Screpel, 2. — Marthe Duhayon, rue Labruyère, 51. — Maurice Demuynck, rue de la Barbe, impasse. — Henri Berte, rue de l'Ermitage, 25.— Joséphine Descamps, rue de la Paix, cour Comtant, 10. — Léonie Lehembre, rue de la Banque, 29. — Emma Pelsemer, rue de Mouveaux, cour du Beaurepaire.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 14 janvier. — Eugénie Réquillart, 11 ans, rue St-Georges, 5. —Léonie Rohaert, 10 mois, rue de la Perche, fort Sicœ, 9. — Blanche Delclève, 9 mois, place du Trichon, 17. — Lesage, présenté sans vie, rue de l'Hommelet, fort Mulliez, 37. — Rosa Bens, 2 mois, rue Philippe-le-Bon, 36.—Angèle Debevre, 6 mois, rue ste-Elisabeth, cour Duforest, 7.

MARIAGE du 14. — Juste Masurel, 21 ans, teinturier, et Léontine Caudron, 24 ans, sans profession.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 14 janvier. — Odille Vermesch, chemin des Carliers.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 14 janvier. — Achille Fremaux, 15 jours, rue du Tilleul. — Marie Praet, 19 ans et 3 mois, Hospice général. — Hélène Delporte, 1 an, 6 mois et 15 jours, rue de Lille.— Antoinette Castille, 79 ans et 10 mois, veuve de Pierre Casseau, Hôpital général.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEFONTAINE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-François-Xavier-Marie-Joseph DELANNOY, décédé à Santes, le 14 janvier 1880, à l'âge de 43 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le samedi 17 courant, à 11 heures, en l'église de Santes. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 10 heures et demie. — L'OBIT SOLENNEL sera célébré dans ladite église, le lundi 16 février, à onze heures. 206 2

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 8 heures et demie, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Rosa VIVIER, décédée à Roubaix, le 18 janvier 1879. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 11 janvier 1880.

Sommes versées par 294 déposants, dont 78 nouveaux . . . . . 20,980 fr. 00
80 demandes en remboursement . . . . . 11,260 fr. 84

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Victor Defrenne et Edouard Watine, directeurs.

FAITS DIVERS

—Hier matin, à neuf heures, il a été procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au 43e tirage des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt contracté par la ville de Paris, en vertu de la loi du 18 avril 1869. A ce tirage, il a été extrait de la roue, 6,813 numéros dont les quinze premiers ont droit aux lots ci-après :

Le n° 558,375, 200,000 fr.

Les quatre numéros suivants chacun 10,000 francs : 26,415, 716,444, 603,314, 497,672.

Les dix numéros suivants, chacun 1,000 francs : 347,959 ; 566,151 ; 729,404; 121,309; 548,815 ; 506,041 ; 461,393 ; 681,231; 230,996; 326,421.

— Les ouvriers maréchaux-ferrants de Paris, se sont mis en grève. Ils réclament des patrons que le prix de l'heure soit porté pour la journée de 10 heures à 0,80 pour le ferreur, et à 0,70 pour le teneur de pieds. La journée se comprendra de 6 h. du matin à 5 h. du soir. Les heures faites en dehors de cette période de temps seront payées à 1 fr. pour le ferreur et 0,80 pour le teneur de pieds. Les ouvriers seront à la disposition dans les ateliers pour le travail du dimanche et jours fériés, de 7 h. du matin à 11 h., pour ceux qui voudront les occuper; ces heures seront payées au tarif régulier, et après ce laps de temps, les heures seront payées supplémentaires. Il y a tout lieu d'espérer que la crise sera prohptement terminée car, dès hier, un certain nombre de patrons avaient adhéré au désiderata des grévistes.

—L'audience de M. le juge de paix du quatrième arrondissement à Paris a été troublée hier par un singulier incident.

Au commencement de la séance vers midi, deux personnes, un homme et une femme, se trouvaient à la barre ; ils discutaient au sujet d'une somme d'argent prêtée que la femme réclamait. Peu a peu l'affaire s'envenima, si bien que, tout à coup, la femme se jetant sur son adversaire, se mit à le mordre tant et plus, puis, s'excitant encore davantage, elle sortit de sa poche un révolver et tira sur lui a bout portant, heureusement sans l'atteindre.

On devine l'émoi que cet incident produisit dans l'auditoire, car la salle d'audience était pleine et la balle eût pu atteindre quelqu'une des personnes présentes. Le sauve-qui-peut était général, lorsque les agents de police, immédiatement requis, apparurent et arrêtèrent l'irascible plaignante.

Cette malheurese, alors un peu calmée, répondit aux questions qu'on lui adressait, qu'elle avait tiré sans avoir l'intention de tuer son débiteur, mais qu'elle aurait désiré lui casser un bras.

— *Le Journal de Maine-et-Loire* du 14 janvier publie des détails rétrospectifs sur l'affaire de l'école d'Angers et croit pouvoir préciser certains points de cette affaire : on attribue, dit ce journal, la révolte, qui a éclaté au commencement de cette année, a ce qu'un certain nombre de bouteilles de liqueurs alcooliques, entrées en fraude, par les élèves, auraient été saisies. Les élèves de la 2e division, vexés de voir confisquée leur provende, ont donné l'ordre au fourrier de ne pas aller (comme il est d'usage au 1er janvier) présenter, au nom de la division, les compliments de bonne année au directeur et aux professeurs de l'école. Le directeur ayant remarqué l'absence du fourrier, le fit appeler le lendemain dans son cabinet, et, après lui avoir fait observer qu'il avait manqué à ses devoirs, il l'engagea à se rendre auprès de ses chefs. Le jeune fourrier obéit à l'injonction de son supérieur. En rentrant à l'étude, il fut sommé par ses condisciples de rendre compte de sa visite chez le directeur. Leur ayant raconté ce qu'il avait fait, ceux-ci, furieux contre lui, sautèrent dessus et le bousculèrent si bien qu'il se trouva la poitrine serrée entre deux tables Refoulé, frappé par ses adversaires, le jeune Guyot sortit de là avec des blessures et des désordres internes tellement graves qu'ils ont déterminé sa mort. Ce malheureux jeune homme a succombé victime de mauvais traitements ; ce n'était donc pas une *brimade*, mais un châtiment que ces jeunes vauriens voulaient infliger à leur camarade, parce qu'il avait fait son devoir.

— On écrit de Saint-Pons (Hérault), 13 janvier. « Vingt-cinq hectares de bois de pins appartenant à la commune de Riols, viennent d'être la proie des flammes; cet incendie est attribué à la malveillance. »

— Un fait assez rare vient d'arriver à Besné, dit le *Phare de la Loire* du 11 janvier

Pierre Blain et Julienne-Françoise Loreau, son épouse, domiciliés au bourg de Besné, canton de Pontchâteau, âgés de plus de quatre-vingt-dix ans, sont décédés, l'épouse le 19 décembre, à quatre heures du soir, et l'époux, le lendemain, a six heures du matin. Ils s'étaient mariés à Besné, le 31 janvier 1815. Le 7 février 1865, les cérémonies religieuses ont été renouvelées dans l'église de Berné. Ils ont été inhumés dans la même fossé.

Ils sont parvenus à cet âge avancé sans avoir éprouvé la moindre maladie.

— On écrit de Marmande, 9 janvier, au *Journal d'Agen* :

On vient d'écrouer à la maison d'arrêt une jeune femme de vingt-quatre ans, domiciliée a Argenton ; on l'accuse d'avoir mis quatre fois le feu à divers immeubles, dans l'espace de quinze jours.

Dès l'âge de douze ans, elle était atteinte de pyromanie. Elle comparut devant le tribunal correctionnel de Marmande, pour avoir mis le feu à la maison paternelle, mais elle fut acquittée comme ayant agi sans discernement.

Néanmoins, son père l'envoya dans une maison de correction ; elle y resta jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

A son retour, elle parut complètement guérie et ne tarda pas à se marier à un sieur L..., perruquier à Argenton.

Au mois de juillet, elle perdit sen jeune enfant.

La douleur qu'elle en ressentit réveilla en elle la malheureuse tendance de son adolescence, et, sans motif aucun, cédant à une force supérieure et inconnue, elle mit le feu à la maison de son mari et à divers autres immeubles.

TRIBUNAUX

Le gérant du *Triboulet* était assigné hier devant la 3e Chambre correctionnelle pour avoir publié des dessins non autorisés. M. Oscar Falateuf a présenté la défense du *Triboulet*, qui a été condamné à 500 francs d'amende.

Le tribunal des Conflits, présidé par M. Cazot, ministre de la justice, a rendu hier, un jugement dans l'affaire des frères d'Alais et de Brignoles.

Comme on se le rappelle, il s'agissait de savoir si les frères de la Doctrine chrétienne révoqués de leurs fonctions d'instituteurs communaux dans les villes de Brignoles et d'Alais, étaient en droit de retenir la possession des immeubles affectés à leurs écoles, en vertu des testaments des deux donateurs, le chanoine Réquier, pour la ville de Brignolles et le curé Taisson, pour la ville d'Alais, le tribunal des conflits avait à dire quelle était la juridiction compétente pour juger cette question. Après de nouveaux débats, le tribunal a rendu dans la soirée, deux jugements qui confirment les arrêtés de conflits pris par le Préfet du Var et le préfet du Gard.

NOUVELLES DU MATIN

NOUVELLES D'ALLEMAGNE

Berlin, 15 janvier.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* exprime la convention qu'elle a de l'éloignement de l'Allemagne pour toute immixtion dans les affaires intérieures de la France, parce qu'elle respecte cette nation.

L'indépendance de la France continuera à être la base de la politique du gouvernement allemand.

Madrid, 15 janvier.

Un immense rocher surplombant Alcala-del-Xucar s'est détaché le 12 janvier, à 7 heures du matin et a écrasé une partie de ce village. Il y a eu de nombreux morts et blessés — 50 familles sont sans abri.

L'avocat d'Otero demande qu'il soit soumis à l'examen des médecins. — Ceux-ci auraient à décider si Otero est réellement atteint de folie, d'imbécilité ou de monomanie, et s'il avait sa pleine liberté d'action au moment où il commit l'attentat.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui.

Décret relatif à l'exécution de la convention internationale pour les mesures à prendre contre le phylloxera, conclue à Berne entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la Suisse.

Décrets nommant des maires et des adjoints.

Decret nommant un receveur particulier des finances.

« C'est vraiment un pitoyable spectacle nous dit le *Soleil* que celui qui se passe sous nos yeux, au Palais-Bourbon depuis la séance d'ouverture de la session de 1880. On n'a jamais vu une Chambre procéder à la constitution de son bureau avec tant de tiraillements de décousu, de désaccord et de vagabondange. Ce n'est plus une assemblée de législateurs, c'est une bande d'écoliers revenant de vacances, avec des dispositions prononcées à la mutinerie et à l'indiscipline contractées pendant les longs mois passés loin du joug des maîtres. »

Le *XIXe Siècle* croit savoir que dans le mouvement du ministère des finances que le *Journal officiel* doit publier aujourd'hui ou demain, figurera la révocation de M. Rouland, trésorier-payeur de l'Eure.

M. Cazot prépare assure-t-on, un mouvement assez étendu parmi les conseillers à la cour des comptes.

M. Benoist, ancien avocat général près la cour de cassation, vient d'adresser à M. le garde des sceaux une lettre par laquelle il refuse le bénéfice qui lui était offert de faire valoir ses droits à la retraite.

M. Benoist a demandé son inscription au tableau des avocats à la cour d'appel de Paris.

MM. Robinet de Cléry et Fourchy ont également demandé leur inscription.

Le ministre de la guerre s'est occupé du travail relatif aux décorations de la Légion d'honneur et aux médailles militaires aussitôt qu'il a eu notification de la part qui lui en revenait par suite des extinctions. Les décrets paraîtront au *Journal officiel* dans la première semaine de février.

On sait qu'il existe un certain nombre de vacances dans le cadre des officiers généraux et que MM. les commandants de corps d'armée sont en ce moment même occupés à désigner les colonels et aussi les brigadiers, assure-t-on, susceptibles d'être promus au grade supérieur.

Selon toutes les probabilités, la fournée sera faite vers la fin du mois de janvier courant et pas avant une quinzaine de jours.

On annonce que M. le général Farre a l'intention de demander aux Chambres l'urgence pour ses projets de loi sur le complément de notre organisation militaire.

Le ministre de la guerre soumettra aussi un projet de révision sur les cadres et les effectifs de l'armée de terre, projet que l'état-major général élabore actuellement.

La commission supérieure du classement des officiers, qui siége au ministère de la guerre, sous la présidence du général de Cissey depuis lundi dernier, mène assez rapidement ses travaux. Nous avons déja expliqué d'après quel mode la commission opère cette année.

Les nouveaux généraux de division sont déjà désignés, et la commission s'occupe de terminer la liste des colonels à faire passer généraux de brigade.

Il est probable que la commission supérieure du classement des officiers aura fini son travail avant le 15 février.

Le projet de loi sur l'avancement des officiers de l'armée de terre, soumis par M. le général Gresley au conseil d'Etat, a été retiré par M. le général Farre, qui est décidé a demander au Parlement l'adoption de règles nouvelles pour l'avancement.

D'après le *Voltaire*, le ministre de la guerre fait préparer en ce moment, dans ses bureaux, un projet de décret sur l'état des officiers de la réserve et de l'armée territoriale, qui lui permettrait de débarresser cette armée des chefs incapables ou hostiles à la République.

Le même journal annonce que M. le général Mathelin, commandant le 130e régiment d'infanterie est désigné pour le poste de sous-chef d'état-major général du ministre de la guerre.

On lit dans le *Golos* du 12 janvier :

« Dans sa circulaire, comme dans le memorandum adressé aux grandes puissances, le Montenegro accuse la Porte d'avoir gardé une attitude équivoque dans la question de la cession des districts de Plava et de Goussigné. En demandant à la Turquie le payement d'une indemnité de 2,000,000 de francs pour ses dépenses militaires, le gouvernement du prince Nicolas promet de ne pas considérer la situation actuelle comme un *casus belli*, si la Porte donne satisfaction aux justes revendications du Montenegro.

» Pour notre part, nous croyons que le prince Nicolas s'abuse étrangement, attendu que la Porte ne fera pas droit à ses réclamations. L'appui énergique qu'il sollicite des grandes puissances ne pourrait avoir lieu que dans la forme inoffensive de représentations amicales collectives.

» Et encore est-il douteux qu'un accord pût intervenir à ce sujet entre les puissances signataires du traité de Berlin.

» Remarquons tout d'abord que l'Angleterre et l'Autriche ne croiront pas devoir insister sur la solution de la question albanaise, conformément aux intérêts du Montenegro; d'autre part, l'Italie s'est déjà prononcée depuis longtemps dans un sens favorable aux prétentions des Albanais, et il est plus que probable que le cabinet actuel croira devoir suivre dans cette question la politique du cabinet précédent.

» Restent la Russie et la France.

» Certes, le prince Nicolas ne peut douter ni des bonnes dispositions du gouvernement russe, ni des sympathies du peuple russe, mais en admettant même que la France voulût se joindre à une démarche collective avec le cabinet de Saint Pétersbourg, il n'en est pas moins certain que les deux grandes puissances ne pourraient adresser à la Porte que des conseils platoniques qui ne seraient pas d'un grand profit à la petite principauté.

» Le Montenegro sera donc obligé à considérer le refus de la Porte comme un « casus belli », et la péninsule des Balkans peut devenir le théâtre d'une nouvelle lutte entre les Musulmans et les Slaves. Les troubles en Orient seront une preuve péremptoire que le traité de Berlin a été impuissant à fonder une paix durable. »

Petite Bourse du 15 janvier.

3 0/0, 81,41. — 5 0/0 116.60-61. — Italien, 7,960. — Banq. Ott. 533,75. 533,12. — Egyptiennes, 279,37 278,75.— Chem. Egypt. 427,50 — Hongrois 84.

Ferme, mais calme.

Dépêches Télégraphiques

France

Cannes, 15 janvier, soir.

Le grand-duc Paul est parti pour Paris par le train de une heure un quart ; le prince Serge, son frère, et le maréchal de Grote l'ont accompagné à la gare.

La santé de l'Impératrice est meilleure.

Italie

Rome, 15 janvier.

Aujourd'hui, une messe solennelle a été célébrée au Panthéon pour l'anniversaire de la mort de Victor-Emmanuel.

Rome, 15 janvier, soir.

Sénat : — M. Pepoli parle en faveur du projet ministériel sur la mouture. Il dit que le budget s'est beaucoup amélioré dans ces dernières années; qu'on pourrait y introduire de grandes économies; que l'Italie n'a pas de motif de s'alarmer des armements de l'Autriche.

M. Boccardo croit que si le budget présente un excédant, on devra l'employer à l'abolition du cours forcé, qui est la plus grande difficulté en Italie.

M. Majorana parle en faveur de l'abolition du droit sur la mouture.

Le *Lloyd* ajoute que l'autorité militaire a pris les mesures les plus énergiques, pour couper court aux troubles, s'ils se renouvelaient.

Angleterre

Londres, 15 janvier, soir.

Aujourd'hui a eu lieu une réunion du conseil des ministres.

Schossa, l'auteur de l'attentat contre un prêtre de l'église Saint-Péters, a comparu devant le tribunal de police correctionnelle et s'est déclaré de nationalité suisse. Il a été renvoyé devant la cour d'assises.

Londres, 15 janvier.

Des avis de *Valparaiso*, en date du 18 décembre, annoncent qu'un échange de prisonniers a été effectué entre les chiliens et les troupes alliées.

Les alliées ont complétement évacué Tarapaca et sont arrivés à Arica.

Le nombre des alliés se trouvant à Tacna et à Arica est évalué à 13.000.

On assure que le général Campero, avec 10,000 boliviens, a occupé San Pedro de Atacana ; mais le bruit s'est répandu que les chiliens avaient ensuite réoccupé cette ville.

Une escadre chilienne bloque Arica.

Les cuirassés chiliens *Blanco*, *Encalada* et *Loa*, sont partis dans la direction du nord pour arrêter le transport Rimac venant de Panama.

Turquie

Constantinople, 15 janvier

Tous les journaux ont publié une dépêche de Londres, datée du 31 décembre, indiquant la convention relative à la traite des nègres arrêtée avec M. Layart. Cette convention a été approuvée en conseil des ministres. Elle sera signée aussitôt qu'elle aura reçu la sanction du sultan.

Rien de nouveau relativement à la question grecque.

Afghanistan

Djellalabad, 11 janvier.

Plusieurs bandes de Mohmunds qui avaient passé le fleuve de Caboul au nord de la ville de ce nom, après avoir été repoussés, ont repassé le fleuve avec de grandes pertes.

Les Mohmunds sont maintenant rassemblés près de Lanjarkhel. Le général Dorau, qui, lundi, a quitté Kotoal, les attaquera dans le voisinage de cette ville.

Espagne

Madrid, 15 janvier.

On mande de Cuba que quatre soldats ont été fusillés pour indiscipline.

L'esprit général de l'armée est satisfaisant.

Autriche

Buda-Pesth, 15 janvier.

Le gouverneur de la ville, dans une proclamation aux habitants, donne à entendre qu'un certain nombre d'ouvriers étrangers ont joué un rôle dans les dernières émeutes. Il les prévient d'avoir à respecter les lois du pays qui leur donne le pain quotidien.

Les journaux du soir de Pesth engagent la population à rester calme.

Egypte

Le Caire, 15 janvier.

Les contrôleurs généraux publient un rapport relatif au règlement de la dette consolidée. Ils proposent : le maintient de l'intérêt à 5 0/0 pour la dette privilégiée et le paiement d'un intérêt minimum de 4 0/0, maximum de 5 0/0, pour la dette unifiée, la conversion des titres des emprunts à courts termes en titres de la dette unifiée; une combinaison spéciale au sujet de la créance du grand syndicat.

Les contrôleurs espèrent que cet arrangement sera rendu obligatoire pour tous les créanciers.

La puclication du rapport a pour but de faire connaître aux créanciers les modifications que le gouvernement se propose d'apporter à leur situation actuelle. Les représentants légaux des créanciers en Egypte seront consultés.

Luxembourg

Luxembourg, 15 janvier.

Chambre des Députés. — M. Pescatore interpelle le Gouvernement sur la nomination d'un représentant anglais auprès du Roi comme Grand-Duc.

Il demande s'il faut en conclure que la Hollande a repris la représentation du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger.

Le ministre d'Etat répond que le Gouvernement n'est pas préparé à donner actuellement les explications qu'on lui demande et qu'il le fera quand cela sera possible.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 16 janvier 1880

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL

La séance s'ouvre à une heure.

Le Sénat procède au 2e tour de scrutin pour la nomination d'un vice-président. Le scrutin dure trois quarts d'heure.

En voici les résultats.

Votants 212

M. Barthélémy Saint-Hilaire élu par 116 voix, est proclamé vice-président. (Applaudissements ironiques à droite)

M. DE FREYCINET président du Conseil des ministres, prend la parole.

Un remède à bon marché

Chacun sait combien, d'ordinaire, les rhumes, bronchites et autres affections de ce genre, sont tenaces, longs à guérir, et ce qu'il faut employer de tisanes, sirops et autres médicaments pour y arriver. De plus, personne n'ignore qu'un rhume négligé finit souvent par dégénérer en bronchite quand il ne se transforme par en phthisie pulmonaire.

De nombreuses expériences viennent de prouver que le goudron de Norwége, bien pur et convenablement préparé, a une efficacité que l'on pourrait presque dire merveilleuse pour guérir rapidement les maladies en question. Le Goudron ne peut pas se prendre tel que, à cause de son goût désagréable et de sa nature visqueuse. Un pharmacien de Paris, M. Guyot, a imaginé de le renfermer dans des petites capsules rondes en gélatine, de la grosseur d'une pilule ordinaire. Rien de plus facile à avaler; la capsule se dissout et le goudron agit rapidement.

Deux ou trois capsules de Goudron de Guyot, prises au moment du repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et à guérir la phthisie déjà bien déclarée : dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de Goudron de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs. Ces capsules, du reste, se trouvent dans la plupart des pharmacies. 20607

Adresses Industrielles & Commerciales

Henri DENIAU, architecte indusrielle, rue Blanchemaille, 73, Roubaix.

Ancienne maison BONNAVE-DELANNOY
BONNAVE-PECQUEUR,
rue Nain, 3, (près de l'hôtel-Ferraille)
Seule maison ayant la grande spécialité des locations de lustres, girandolles et candelabres pour fêtes et soirées.
Articles de ménage. Cuivre pour batteries de cuisine, fer battu, émaillé, COUTELLERIE. Entreprise de travaux en zinc pour bâtiments. Pose de pompes. Ouvrages en plomb. Tambours pour métiers.

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée 7. Salon de coiffures. — Parfumerie 14

Epiceries-Comestibles
OUDART-FLORIN, rue Inkermann 9 à Roubaix.

HOFFMANN-DUPONT, rue Saint-Georges.— Location de services de table. — Articles de fantaisie pour fêtes et cadeaux Bouteilles et bouchons.

Mme Désiré CARRETTE, modes haute nouveauté, rue Pauvrée, 31, Roubaix. 1900

Mécanicien
Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Entreprise de peintures et de vitrerie
Léon BONNAVE-CLIQUET
rue du Pays
Système perfectionné pour verandahs et lanterneaux.

COMMERCE

MARCHE LINIER DE LILLE

14 janvier 1880

LINS DE PAYS. — Affaires limitées aux besoins du moment; les prix sont un peu moins fermes que précédemment.

LINS DE RUSSIE. — Les transactions ont été généralement peu actives ; grâce à de légères concessions sur les prix et la navigation restant ouverte, il s'est fait quelques transactions pour expédition immédiate en sortes de Riga.

ÉTOUPES DE PEIGNAGE. — Il s'est traité peu d'affaires, les prix restent fermes néanmoins. Les étoupes de pays et celles de Belgique de qualité supérieure sont devenues rares.

FILS. — Les acheteurs discutent les prix et les filateurs qui ont vendu d'avance, ne veulent pas faire des concessions; les transactions sont moins importantes que pendant les dernières semaines.

FILS DE JUTE. — La situation reste la même on traite à la parité de 75 fr. pour le n° 7 trame cardée, mais les opérations sont limités aux besoins immédiats.

TOILES. — Les acheteurs commencent à venir en grand nombre et il se fait des affaires, mais les transactions sont moins importantes que d'ordinaire à cette époque de l'année. Les achats seraient considérables, si on ne demandait une hausse en compensation de celle qui s'est produite sur la matière première. On a obtenu en certains cas une augmentation de 3 0/0 sur les plus bas prix.

PRINCIPALITÉ DE LILLE. — Etat des quantités de toiles, fils et lins, importés et exportés pendant la 1re décade de janvier 1880.

Importations. — Lin brut »»»,»»» kil. — Lin teillé 1,400,190 kil. — Etoupes de lin 128,149 k. — Fils de lin 37,679 k. — Fils d'étoupes »»,»»» k.—Fils de jute »»,»»» k.— Toiles de lin 6,175 k.

Exportations. — Lin brut 9,000 kil. — Lin teillé 91,873 k. — Etoupes de lin 216,459 k. — Fils de lin 3,931 k. — Fils d'étoupes 12,949 k. — Fils de jute 48,195 k. — Toiles de lin 1.597.

PORT DE DUNKERQUE. — Importations et exportations des matières textiles du 30 décembre 1879 au 5 janvier 1880.

Importations.—Lin »,»»» kil. — Jute 89,160 k. — Etoupes »»,»»» k. — Fils de lin » k. —Toiles de jute »»» k. —Toiles de lin »,»»» k.

Exportations.—Lin 109,720 k.—Etoupe »»,»»» k. — Fils de lin »»,»»» k. — Fils de jute 30,432 k. — Toiles de lin »»» k. — Toiles de jute »»» k.

Du 6 au 12 janvier.

Importations. — Lin 40,328 k. — Jute 122,149 k. — Chanvre »»,»»» k. — Etoupe 600,000 k. — Toiles de lin »,»»» k. — Toiles de jute »»,»»» k.

Exportations. — Lin 3,873 k. — Jute »,»»» k. — Fils de lin »»» k. — Fils de jute 10,82 k. — Toiles de lin 6,000 k. — Toiles de jute »,»»» k.

MARCHES BELGES

Assez bien approvisionnés, prix un peu plus faibles pour les qualités communes.

(Journal-Circulaire.)

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cours préc.	Cours du 16 janvier
Crespin-l. Anzin	45	... ...
Marly. . . .	125 ..	... ...
Annœullin . .	15 ..	... ...
Ch. Com. Calais.	.... ..	....

COURS de SUCRES et du 3/6 du 16 Janvier.

SUCRES	Cours officiels	Cours comm.	Offert.	Demandé
Sucre indigène 88 degré	64 50	..	..	..
id. 7 à 9	70 .	..	..	..
» en pain, 6 k. n° 1	1 18	..	..	..
Sucre n° 3	.72	..	..	..
» indigène n° 3....	..	..	..	..
3/6 betterave, disponib.	71 .	..	..	..
» » courant.	55 .	..	..	..
» fin 1re qualité dispon.	69 50	..	..	..
courant.	69 50	..	..	..
Mélasse disponible..	65 ..	..	..	..
A livrer 4 premiers..	.69 ..	..	..	..
» 4 janvier....	. ..	..	..	..
» 4 d'été.....	70 ..	..	..	..
» 3 derniers..	.62 ..	..	..	..
» 1 prochain..	62 .	..	..	..

MARCHE AUX GRAINS DE LILLE
du 14 janvier 1880.

Quant. 667 sacs de 1 hect. (prix moyen) 24 33
id. 133 sacs id. id. 21 »»
Prix extrêmes du blé blanc. 21 à 27
id. du blé macaux 20 à 23 »»

LES DIX MARCHÉS RÉUNIS :

Lille, Douai, Cambrai, Armentières, Orchies, Bergues, Bourbourg, Hazebrouck, Bailleul, Arras).

Blé blanc	23 31
Blé macaux	20 42

PARIS, 16 Janvier. — *(Dépêche de 2 heures)*

Huile de colza.		Février	75 25
Courant	79 75	Mars-Avril	75 »»
Février	79 75	Raffinés	151 50 à 152 50
Mars-Avril	80 25	Farines 8 marque	
4 de mai	81 »»	Courant	70 25
Huile de lin.		Février	70 25
Courant	71 50	Mars-avril	70 25
Février	71 75	4 de mars	70 25
Mars-Avril	72 75	Blés	
4 de mai	73 »»	Courant	32 50
Spiritueux		Février	32 50
Courant	69 »»	Mars-avril	32 50
Février	69 25	4 de mars	32 50
Mars-Avril	69 25	Seigles	
4 de mai	68 50	Courant	23 25
Sucres roux		Février	23 25
10/13	65 25	Mars-avril	23 50
7/9	71 50	4 de mars	23 75
Sucres blancs		Marq. Darblay	72 »»
Courant	75 25	Temps couvert.	

Bilan de la Banque de France

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Portefeuille	1.300.000
Circulation des billets	28.800.000
Compte courant du Trésor	10.500.000

DIMINUTION

Encaisse	3.100.000
Avances	6.000.000
Comptes courants particuliers	10.800.000

BULLETIN FINANCIER

DE LA BANQUE NATIONALE, CAPITAL 30,000,000
11, RUE LE PELLETIER, A PARIS.

Paris, le 16 janvier

Les affaires restent languissantes et les cours sont plus faibles ; c'est la lourdeur de l'*Amortissable* qui a entraîné le reste de la cote ; il finit à fr. 82 90 après 82 80 ; le 3 0/0 était offert à fr. 81 45 ; le 5 0/0 n'a perdu que 5 centimes à fr. 116 50.

La réponse des primes de quinzaine a eu lieu aujourd'hui ; une partie seulement a été levée ; les institutions de crédit ont suivi pour la plupart l'impulsion donnée par nos rentes ; le *Crédit Foncier* est à 1.118 75 ; la *Banque d'Escompte* à 785 ; la *Banque Hypothécaire* à 667 50 ; le *Crédit Lyonnais* à 878 75 ; le *Crédit Mobilier Espagnol* à 685 ; on demandait la *Banque nationale* de 660 à 665 fr.

La *Banque ottomane* à fr. 533.75 et le 5 0/0 *Turc* à fr. 10.20 sont en reprise. Les obligations du *Crédit Mobilier espagnol* étaient recherchees à 285 fr., le 5 0/0 *Italien* a reculé à fr. 79.65, les fonds Russes et Austro-Hongrois étaient hésitants un peu au dessous de leurs cours précédents. Les obligations égyptiennes ferment à peu près comme hier.

RENSEIGNEMENTS. — Le bilan de la Banque de France constate les variations suivantes : il y a augmentation de 1.277.000 fr. dans le portefeuille, de 28.789.000 dans la circulation, de 10.644.000 fr. dans le compte du Trésor, et diminution de 3 034.000 fr. dans l'encaisse métallique, de 5.996.000 fr. dans les avances, de 26.806.000 fr. dans les comptes-courants. Les bénéfices de la semaine s'élèvent à 413.000 fr. ; le rapport de l'encaisse à la circulation est de 82.40 0/0.

THEATRE DE ROUBAIX, rue du Fontenoy. Direction : G. DESCHAMPS.

Dimanche 18 janvier, spectacle offert aux dames. Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas; deux Dames ne paieront qu'une place.

Marceau ou les enfants de la République, grande pièce nouvelle historique et patriotique, en 5 actes et 7 tableaux, par MM. Amicet Bourgeois et Michel Masson.

En Classe Mesdemoiselles, Grande pièce bouffe en un acte par M. Siraudin.

Ordre du spectacle : 1° Marceau ; 2° En Classe.

Bureaux à 6 h. Rideau à 6 h. 1/2.

PRIX DES PLACES : Fauteuils de première galerie, 3 fr.; Fauteuils d'orchestre et première galerie, 2 fr.; Parquet et Parterre, 1 fr. 25; Deuxième galerie, 75 cent.

Lundi 19 Janvier, **Relache** pour les répétitons de **Mlle de la Faille ou Siége de la Rochette**, drame en 8 actes.

Jeudi 22 janvier 1880, spectacle extraordinaire, au bénéfice de **M. Germain.**

LE CONTEMPORAIN, revue catholique, paraissant tous les mois. Bureaux : rue Bailli, 9, à Paris. — Paris et départements, un an : 25 francs. Six mois : 15 francs. Etranger : 30 francs.

Sommaire du 1er janvier 1880. — I. L'Autriche-Hongrie en 1879, par Jean Lœsevitz. — II. Lord Beaconsfield et la protection, (suite), par Victor Valmont. — III. Les ouvriers des Etats scandinaves, par René Lavollée. — IV. Un Mameluck tunisien, général français, (suite), par le baron Robert du Casse. — V. Le Greg moderne. Cours professé à la faculté des lettres de Marseille, par Jules Blanchard. — VI. L'art dans l'antiquité et au moyen-âge, ***. — VII. Bulletin de l'action catholique : 1. La question des bureaux de bienfaisance. — 2. Le traitement